

Reflets

d'Ayguemorte les Graves

BULLETIN MUNICIPAL n° 119 | Juin 2016



ÉDITORIAL



Philippe Danné



JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE D'AYGUEMORTE LES GRAVES

Directeur de la publication : Philippe Danné
Rédaction : Commission information et les associations
Coordination : Martine Talabot

Crédit photos : M. Talabot, E. Louvet,
S. Dauriac, J. De Miranda, école Aygue-Marine.

Crédit photos illustrations (Fotolia.com) :
Nitesh Kesarwani, chantalS,
Yuriya, Christopher Dodge

Conception et impression :
Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve

Dépôt légal : 37/01
Trimestriel, n° 119 - Juin 2016
Tirage : 550 exemplaires
Illustrations non contractuelles
Imprimé sur papier 100 % recyclé

Mairie d'Ayguemorte les Graves
20, avenue du Général de Gaulle
33640 AYGUEMORTE LES GRAVES
Téléphone : 05 56 67 10 15
Télécopie : 05 56 67 04 05
Courriel : mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Éditorial	2
Du côté de la mairie	4
Quoi de neuf ?	4
Vie du village	5
Conseil municipal des jeunes	9
Conseil municipal	9
Budget 2016	11
Vie associative	12
Du côté de la CCM	14
Informations diverses	15
Zoom (Centenaire de la bataille de Verdun) .	16

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu au mois de mars dernier a permis au Conseil municipal d'échanger sur la situation financière de notre collectivité, de faire un bilan sur l'année 2015 et de réfléchir aux perspectives possibles pour l'année à venir.

L'année 2015 a été une année importante en matière d'investissements et d'actions développées (notamment : acquisition d'un macro lot de 2 200 m² Domaine de La Sablière en vue de l'implantation d'un multiservices, rénovation des locaux du secrétariat de mairie, remplacement d'une partie de l'éclairage public, réfection de trottoirs, poursuite de la révision du PLU engagée en mars 2015, création d'une plaquette d'information destinée aux nouveaux habitants, externalisation du ménage de l'école, renforcement du secrétariat de mairie pour la fonction « accueil » avec embauche d'un agent d'accueil, mise en place du régime indemnitaire et de fiches de fonction pour le personnel communal).

L'année 2016, compte tenu de la réduction significative des dotations de l'État aux collectivités territoriales (réduction de 40 000 € en trois ans pour notre collectivité) verra une légère pause en termes d'investissement. Un deuxième versement de près de 200 000 € doit être effectué afin de finaliser l'acquisition du macro lot Domaine de La Sablière.

Vous trouverez, pages suivantes, tous les détails concernant le budget communal 2016 voté le 8 avril dernier ainsi que le budget de la Caisse des écoles et du Centre communal d'action sociale.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des agents communaux titulaires et contractuels qui ont traversé une année dense en activités. Ils sont restés très investis dans les missions liées à l'école, au Point Rencontre Jeunes, à l'entretien des locaux et des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux et les fonctions administratives du secrétariat qui ont connu un très fort développement.

Par ailleurs, sachez que vos élus restent très attentifs à l'évolution du projet de LGV. Le décret portant sur la Déclaration d'Utilité Publique pour les nouvelles lignes Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Dax a été signé par le ministre des Transports malgré l'avis – certes consultatif – défavorable formulé par la Commission d'enquête, les commissaires enquêteurs ayant estimé « l'intérêt économique du projet modeste au plan régional et faible au plan national ». Un recours devant le Conseil d'État devrait être déposé par plusieurs associations de défense environnementale dont la SEPANSO.

Malgré tout, cette décision ne remet pas en cause la réalisation du rond-point du carrefour du Petit Breton ni son positionnement (confirmation du Conseil départemental). Les démarches se poursuivent en termes d'acquisition foncière et le début des travaux peut être envisagé d'ici la fin de l'année.

Enfin, depuis plusieurs mois, les élus du Conseil municipal et du Conseil municipal des jeunes, en partenariat avec les associations, préparent les manifestations festives de l'été : marché nocturne le vendredi 1^{er} juillet en soirée et la fête locale les 9, 10 et 11 septembre.

Nous comptons sur votre présence nombreuse. Elle sera une reconnaissance et un encouragement pour toutes celles et ceux qui mobilisent leurs énergies pour vous divertir et créer des moments de rencontre et de convivialité.

Je vous souhaite à vous toutes et vous tous un très bel été!

Bien cordialement.

Le maire,
Philippe Danné

RECONNAISSANCE D'HONORARIAT



À l'occasion de la présentation des vœux fin janvier, Philippe Danné, maire de la commune, a remis la médaille de maire honoraire à Jean-Paul Sourrouille, maire de la commune de 2001 à 2014.

Élu en 1989 en qualité de conseiller municipal, Jean-Paul Sourrouille est devenu adjoint au maire dès le 2 septembre 1990 puis réélu en 1995. Il a été élu maire pour la première fois en 2001 (un mandat qui a duré 7 ans) puis en 2008. En 2014, Jean-Paul Sourrouille a souhaité mettre un terme à sa fonction.

M. Danné a souligné la volonté sans faille de Jean-Paul Sourrouille de rassembler et de servir dans l'intérêt général et son attachement aux valeurs républicaines. Il laisse une empreinte durable en termes d'aménagement, d'environnement et d'identité réaffirmée de la commune.

La distinction qui lui est remise aujourd'hui, à la demande du maire de la commune auprès de M. le préfet de la Gironde, lui confère le titre de « maire honoraire » et marque la reconnaissance de son profond engagement pendant de nombreuses années au cours desquelles il a œuvré au développement du territoire communal et au bien-être de la population.

Il rejoint ainsi le cercle des deux autres maires honoraires de la commune, MM. Jean Taillade et Jean-Claude Dubert.



//////////////////// VŒUX //////////////////////



Remise de deux médailles du travail à Jean-Philippe Martinez (argent et vermeil).



DU CÔTÉ DE LA MAIRIE



Christine Dusautoir

Locaux rénovés
du secrétariat de mairie
et du bureau de M. le Maire
avec intégration d'un sas
et d'une banque d'accueil.
Accès facilité à l'extérieur
pour les personnes handicapées.



Audrey Lacampagne et Lionel Foulon



QUOI DE NEUF ?

- **Constructions de logements locatifs et de maisons individuelles sur le Domaine de La Sablière, avenue du Général de Gaulle.**
- **Réfection par la SNCF du passage à niveau route Robert Algayon.**



Passage à niveau



VIE DU VILLAGE

BRÈVES DE FIN 2015

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

En présence de M. le Conseiller départemental, d'élus du canton, de MM. les porte-drapeaux, de M. le chef de la brigade de gendarmerie de Castres, de M. le chef du centre de secours et des jeunes pompiers volontaires de La Brède, de Mmes et MM. les conseillers municipaux jeunes et adultes, Philippe Danné, maire de la commune, a accueilli les habitants d'Aygue-morte-les-Graves venus participer nombreux à l'hommage rendu aux combattants de la Grande Guerre morts pour la France.

Les jeunes du conseil municipal ont pris la parole et ont lu quatre lettres de poilus qu'ils avaient choisies. Pour l'occasion, ils avaient également réalisé des panneaux illustrés, classés par thème, exposés dans la salle La Sablière, démontrant ainsi leur volonté de s'inscrire dans l'Histoire commune.



CMJ



M. le maire



Dépôt de gerbe

M. le maire ajoutait, après avoir souligné toute l'horreur de cette guerre, les souffrances endurées, la mort de milliers de civils, que « nous avons la chance de vivre dans un régime démocratique, une république issue de la révolution française, un pays où les hommes naissent et demeurent égaux en droit, où nul ne doit être inquiété pour ses opinions y compris religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Le verre de l'amitié était offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie officielle.



Lecture de lettres de poilus par les jeunes du CMJ



« AYGUEMORTÉLÉTHON » DÉCEMBRE 2015

De nombreuses associations cantonales de danse (modern jazz, danse de salon, hip-hop, breakdance, zumba et twirling bâton) se sont retrouvées le vendredi 4 décembre salle La Sablière.

Ce festival, très réussi et très apprécié, était organisé au profit du Téléthon par l'association Hip-hop ayguemortais et son président, Jérôme De Miranda.



GOÛTER DE NOËL

Un goûter de Noël a été organisé par la municipalité le 15 décembre pour les élèves de l'école Aygue-Marine. Une pause matinale juste avant un départ en vacances bien mérité.



REPAS DES AÎNÉS

C'est le 13 février que le conseil municipal et le Centre communal d'action sociale ont accueilli une centaine d'aînés pour un moment de partage et d'échange qui leur est dédié annuellement.

M. le maire a profité de cette occasion pour rappeler son attachement à cette rencontre toujours sympathique et a confirmé son intention de mener un travail de mémoire sur l'histoire du village à partir du recueil de la parole et des souvenirs des « anciens » et la mise en place d'un Conseil des sages dans les prochains mois.

Le déjeuner fut apprécié et l'ambiance belle et animée!



MM. Jean-Claude Dubert, Jean Taillade, Jean-Paul Sourrouille, maires honoraires étaient présents au côté de Philippe Danné, maire actuel. Une preuve, s'il en était besoin, d'une belle démocratie locale !



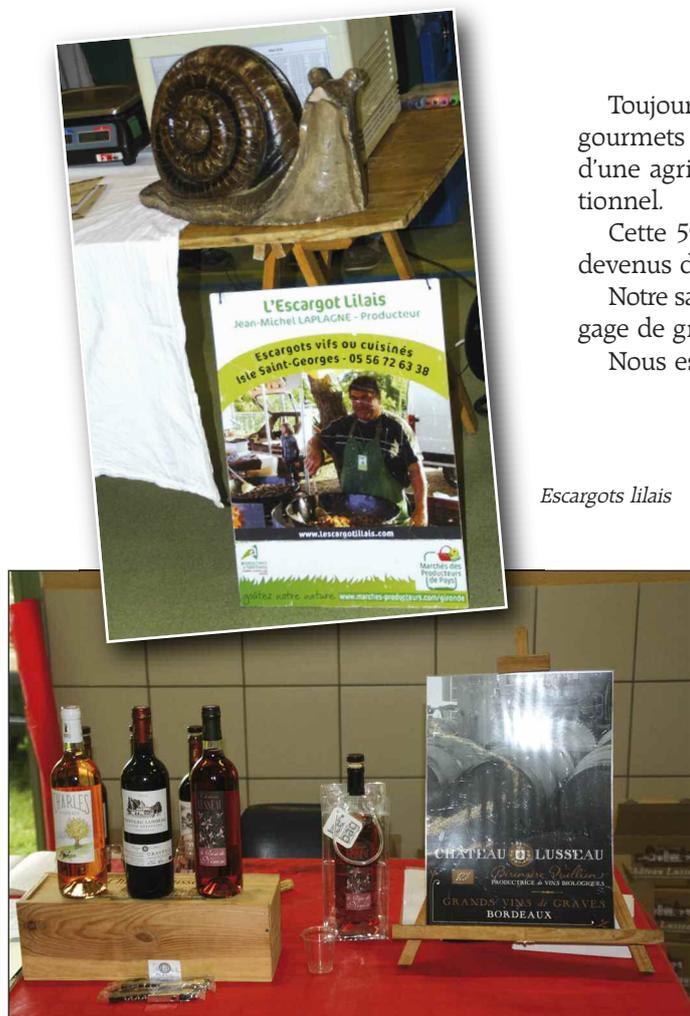
MARCHÉ FERMIER

Toujours organisé le dernier samedi du mois de février, ce « rendez-vous des gourmets » est destiné à promouvoir et à favoriser les produits du terroir issus d'une agriculture biologique moderne et respectueuse d'un savoir-faire traditionnel.

Cette 5^e édition a été une réussite aux dires de la dizaine de producteurs devenus des « habitués » et des acheteurs ayguemortais mais pas que...

Notre satisfaction résulte de votre présence plus nombreuse d'année en année, gage de grande qualité des produits proposés à la vente.

Nous espérons vous y retrouver l'année prochaine!



Escargots lilais

Château Lusseau



Pain d'épices, miel...

UNE RANDONNÉE REMARQUABLE...

Le 29 avril dernier, le Comité départemental de randonnée pédestre et le Comité départemental de sport adapté avaient organisé une journée de randonnée pour les sportifs handicapés mentaux ou psychiques dans le cadre de « Rando pour tous ».

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli, salle La Sablière, une centaine de randonneurs de tous âges encadrés par des animateurs et des bénévoles qui leur ont fait découvrir le charme de notre commune au travers de deux parcours de 5 km le matin et de 3 km l'après-midi.

Une journée baignée de soleil et d'humanité.



DÉPART À LA RETRAITE DE JACQUELINE LALANNE

Jacqueline Lalanne a été animatrice puis directrice du SICAL (Syndicat intercommunal des centres de loisirs) de Beautiran, Castres-sur-Gironde et Ayguemorte-les-Graves de 1999 à juillet 2013.

La municipalité de Beautiran, avec la participation par convention de notre municipalité, a repris la compétence de l'ALSH à la suite de la dissolution du SICAL dès le 3 juillet 2013.

Ainsi, Jacqueline Lalanne a assuré la direction des « Lutins du Mascaret » pour les 3/6 ans à l'école maternelle d'Ayguemorte-les-Graves jusqu'à la fin des vacances de février 2016.

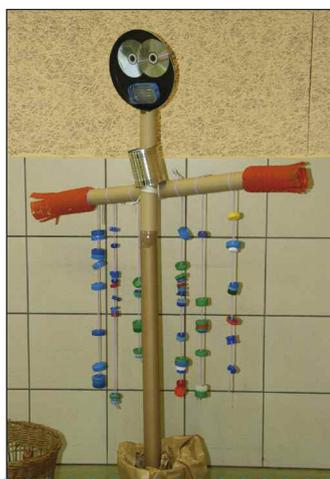
Lors de son pot de départ à la retraite, c'est avec beaucoup d'émotion, qu'elle s'est exprimée sur l'amour de son métier et des enfants. De son avis, elle aurait continué d'exercer si la durée légale du travail ne l'avait contrainte à prendre sa retraite. Jacqueline est dans sa 69^e année et toujours aussi dynamique.

Elle a été présidente du Comité des fêtes de Beautiran pendant plusieurs années et en assure actuellement la trésorerie.

Nous lui souhaitons une retraite pleine de projets et de rencontres.



EXPOSITION « HABITEZ MALIN » DU 1^{er} AVRIL 2016



Les enseignants de l'école « Aygue-Marine » ont fondé leur projet pédagogique sur « l'environnement, le recyclage des déchets, et la citoyenneté face au gaspillage. »

L'exposition, prêtée gracieusement par la Maison de la nature a permis un réinvestissement des élèves en vue de productions en Arts visuels, et en recherches documentaires sur l'environnement. M. Berthelot, délégué « environnement, écologie » de la CCM est intervenu en apportant ses connaissances et ses compétences du milieu de l'environnement et de l'écologie. C'était une exposition très riche et très documentée. Les parents d'élèves avaient apporté leur aide en confectionnant des pâtisseries. Les enseignants se sont chargés de leur vente ainsi que des boissons au profit de la coopérative scolaire.



CARNAVAL DE L'ÉCOLE DU 22 MARS 2016

Les enseignants ayant axé leur projet pédagogique sur la sensibilisation à l'environnement et au recyclage, c'est tout naturellement que les enfants ont défilé avec des costumes confectionnés avec des matériaux de récupération. M. Carnaval, dont le char a été décoré par les enfants de l'Accueil périscolaire aidés de leurs animatrices et sous l'égide de Jérôme De Miranda, a été jugé et brûlé, comme le veut la tradition.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Les élections du conseil municipal des jeunes ont eu lieu le lundi 7 décembre (1^{er} tour de scrutin) et le lundi 14 décembre (2^e tour de scrutin). Ouvertes aux élèves de CM1 et CM2, ces élections ont été l'occasion pour les candidats de mener campagne auprès de leurs camarades de classe. Trois d'entre eux renouvelaient leur mandat.

Ont été élus: Adam Boukamoun, Raphaël Glover, Zoé Bottero, Julie Pinson, Lisa-Marie Quentin, Enzo Santos, Emma Vaccari, Hanaé Villiers.

Félicitations aux jeunes élus pour leur engagement et leur souhait de participer à la vie de notre commune et bon travail!

La réunion d'installation du CMJ a eu lieu le 12 janvier 2016 sous la présidence de M. le maire.

Les jeunes élus ont été invités à se présenter lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Lors des premières réunions de travail, deux groupes thématiques ont été constitués: Culture/Sports et Citoyenneté/Environnement. Chaque élu a choisi de se positionner dans le groupe de son choix. Ils sont aidés dans leur mission par Emmanuelle Louvet, adjointe au maire en charge de l'Éducation et de la jeunesse, Martine Talabot, adjointe au maire en charge de l'Information et de la communication, Olinda Bernardes Ramos et Éric Joseph, conseillers municipaux.

Les premiers travaux ont concerné leur participation aux cérémonies du dimanche 8 mai et du dimanche 29 mai en l'honneur de la Journée nationale de la bataille de Verdun.

Info dernière: les élus du CMJ ont participé à leur première réunion inter-CMJ, organisée cette année, par le CMJ de Martillac. Notre rédactrice en chef Lisa-Marie Quentin nous promet un reportage à paraître dans le prochain bulletin municipal. À suivre...



HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h15 à 16h30
Mardi	9h15 à 12h	14h15 à 18h30
Mercredi	Fermé	14h15 à 16h30
Jeudi	9h15 à 12h	14h15 à 18h30
Vendredi	Fermé	14h15 à 17h

CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises

Nous vous rappelons que l'intégralité des procès-verbaux des séances du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site: www.ayguemortel Graves.fr

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2015

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme à la suite de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des projets de lignes à grande vitesse nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax de la première phase du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO)

La commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable le 30 mars 2015. Malgré cet avis négatif, le gouvernement a décidé de poursuivre l'instruction de la DUP du projet avant même l'avis du Conseil d'État.

Après avoir examiné cette question aux plans de la forme et du fond, le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, contre la mise en compatibilité du PLU de la commune avec le GPSO.

Application de l'entretien professionnel aux agents contractuels

Avis favorable dans la mesure où les agents contractuels seront amenés à intervenir au terme de leur contrat pour une année complète a minima.

Signature d'un contrat enfance-jeunesse

Avis favorable pour signature du contrat avec intégration de l'action de coordination et d'actions de formation au BAFA et BAFD.

Rétrocession des équipements communs du lotissement « Le Clos du Charpentier »

Le bon état général de l'ensemble des équipements ayant été constaté, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Validation du projet de périmètre de PEANP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) des bocages de Garonne.

Avis favorable à l'unanimité au projet de création d'un périmètre de PEANP ainsi qu'à la notice définissant les enjeux et les axes d'action.

VIGIPIRATE - Écoles

Suite aux attentats du 13 novembre et au rappel du Ministère de l'Éducation nationale, par voie de circulaire, des consignes de sécurité à respecter à proximité des établissements scolaires, il a été décidé de limiter les accès au groupe scolaire, de fermer le parking réservé aux enseignants. Une information a été diffusée.

RECENSEMENT MILITAIRE

En application au décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les jeunes filles et jeunes gens sont dans l'obligation de se faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans.

PIÈCES À FOURNIR

Carte nationale d'identité
Livret de famille
Justificatif de domicile

SÉANCE DU 27 JANVIER 2016

Subventions au CCAS et à la Caisse des écoles

Explications fournies et afin de pouvoir mandater les transferts de charges 2015, il convient d'alimenter davantage la trésorerie de ces deux budgets annexes.

Avis favorable unanime pour l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la Caisse des écoles et de 5 000 € au CCAS.

Rétrocession des équipements communs du lotissement « Le Clos des Graves »

Après visite préalable et compte tenu du bon état général des équipements, le conseil municipal émet un avis favorable unanime à l'intégration de l'ensemble des équipements communs du lotissement « Le Clos des Graves ».

Signature de la convention d'objectifs et de financement CAF

Accord unanime pour le renouvellement de cette convention liée à la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour l'accueil périscolaire et pour l'accueil extrascolaire.

SÉANCE DU 8 MARS 2016

Modification du règlement de la salle La Sablière

Proposition d'instaurer une caution « nuisance sonore » et « dégradation » compte tenu des plaintes récurrentes des riverains reçues en mairie liées aux locations de la salle.

	Du 1/5 au 14/10	Du 15/10 au 30/4	Caution Nuisance sonore	Caution Dégradation
Habitants commune	228 €	259 €	100 €	358 €
Habitants hors commune	600 €	650 €	100 €	700 €
Personnel communal, élus, présidents d'associations	120 €	140 €	100 €	358 €

Le conseil municipal par 9 voix pour, une contre et une abstention décide d'adopter la nouvelle grille tarifaire qui fera l'objet d'une traduction dans le règlement de location de la salle La Sablière.

Modification des statuts du SDEEG

Compte tenu de l'accroissement de la population de Bordeaux Métropole qui représente 34 % du nombre d'habitants des communes adhérentes au SDEEG, le nombre de délégués passera de 15 à 54 sur 165 au total.

Après échange et explication de M. le maire, cette modification imposée par la loi, est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2015

Mme Fabrikezis présente le compte administratif 2015 qui est voté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2015

En tous points, semblable au compte administratif 2015, le compte de gestion fait l'objet d'un avis favorable unanime du conseil municipal.

Vote de la subvention au CCAS et à la Caisse des écoles.

À l'unanimité, le conseil municipal vote pour une subvention de 25 500 € pour le CCAS et de 106 060 € pour la Caisse des écoles.

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour les subventions suivantes:

ACPG-CATM: 650 €

AGEA: 650 €

ASTA: 800 €

Badminton: 200 €

Club de pétanque: 450 €

Club du 3e printemps: 855 €

Hip-Hop: 637 €

Vélo club d'Ayguemorte: 500 €

Le dossier de l'association de chasse sera examiné ultérieurement.

Informations diverses:

La commune s'est portée candidate pour recevoir le 29 mai prochain la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun.

Manifestation à l'initiative de M. le Maire de Beautiran le 14 mars pour s'opposer à la dégradation du service de transports ferroviaires sur la ligne Bordeaux-Agen et la suppression de certains trains.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les travaux de révision de notre PLU se poursuivent. La commission Urbanisme en partenariat avec le Bureau d'études a notamment réalisé une étude de densité obligatoire dans le cadre de la loi ALUR. Cette étude, outre l'analyse de la consommation d'espace au cours des dix dernières années intègre l'analyse des capacités de densification du tissu urbain existant afin de lutter contre l'étalement urbain.

Dans les prochains mois, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera débattu en conseil municipal. Il s'agit d'une pièce essentielle de notre futur PLU qui retrace les grandes orientations, les grands principes en matière d'aménagement pour les dix années à venir.

Des panneaux de concertation consacrés à la révision du PLU ont été apposés sur le mur gauche extérieur du bâtiment de la mairie. Vous êtes invités à les consulter.

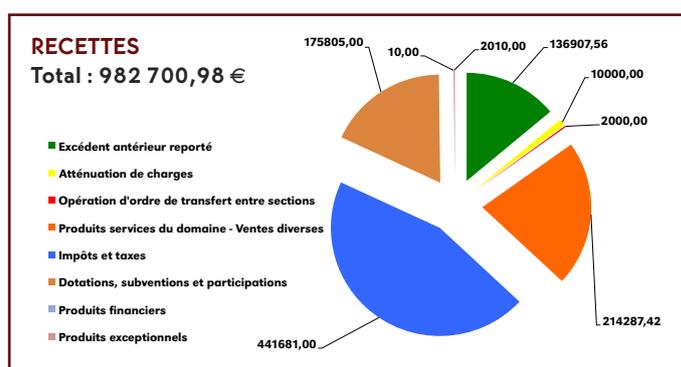
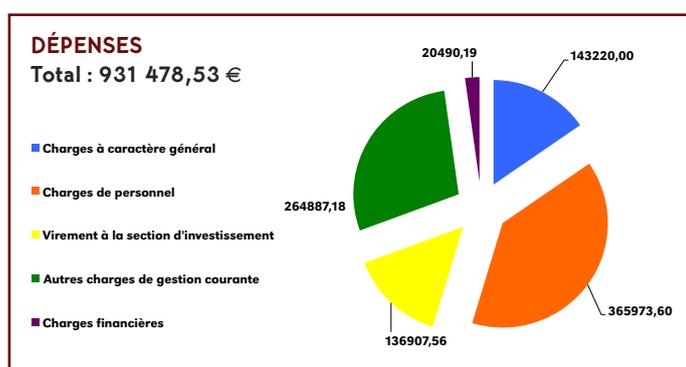
Nous vous rappelons également qu'un registre est à votre disposition au secrétariat de mairie tout au long de la procédure afin que vous puissiez y inscrire vos observations.



Section de fonctionnement

Chapitres	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	143 220,00 €	
012	Charges de personnel	365 973,60 €	
023	Virement à la section d'investissement	136 907,56 €	
65	Autres charges de gestion courante	264 887,18 €	
66	Charges financières	20 490,19 €	
002	Excédents antérieurs reportés		136 907,56 €
013	Atténuation de charges		10 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		2 000,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses		214 287,42 €
73	Impôts et taxes		441 681,00 €
74	Dotations, subventions et participations		175 805,00 €
76	Produits financiers		10,00 €
77	Produits exceptionnels		2 010,00 €
Total		931 478,53 €	982 700,98 €

Après débat, le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

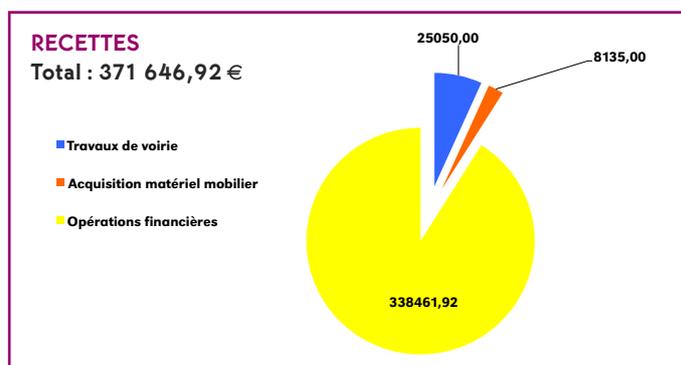
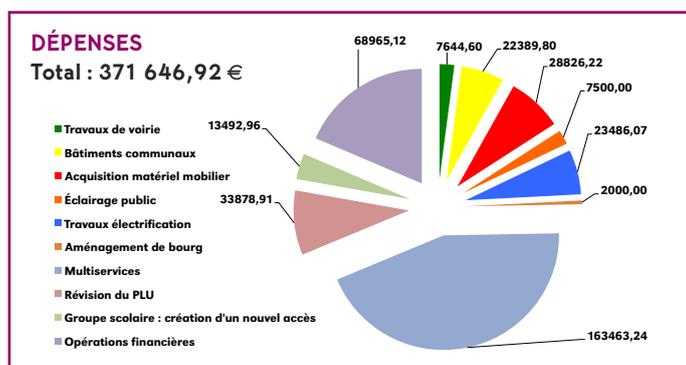


Section d'investissement

* Montant total du proposé et des restes à réaliser.

Opérations	Désignation	Dépenses*	Recettes*
26	Travaux de voirie	7 644,60 €	25 050,00 €
30	Bâtiments communaux	22 389,80 €	
31	Acquisition matériel mobilier	28 826,22 €	8 135,00 €
32	Éclairage public	7 500,00 €	
33	Travaux électrification	23 486,07 €	
38	Aménagement de bourg	2 000,00 €	
39	Multiservices	163 463,24 €	
44	Révision du PLU	33 878,91 €	
46	Groupe scolaire : création d'un nouvel accès	13 492,96 €	
OPFI	Opérations financières	68 965,12 €	338 461,92 €
Total		371 646,92 €	371 646,92 €

Après débat, le budget d'investissement est adopté à l'unanimité.



« Le budget 2016 s'établit à 931 478,53 € en dépenses de fonctionnement et à 982 700,98 € en recettes. Les investissements prévus en 2016, pour un montant de 278 782,29 € auquel il convient de rajouter les « restes à réaliser » d'investissement 2015 s'élevant à 92 864,63 €, sont principalement liés à l'acquisition d'un terrain Domaine de la Sablière pour l'implantation d'un multiservice, la poursuite de l'étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le renforcement du réseau électrique, l'acquisition de matériels et mobiliers dont un radar pédagogique, la réalisation d'un nouvel accès au groupe scolaire. Les recettes attendues en investissement sont de l'ordre de 346 596,92 €. Il s'agit d'un budget équilibré en termes de masse salariale (moins de 48 %) avec une recherche d'économies en « fonctionnement » et de maîtrise de dépenses pour la partie « investissements ».

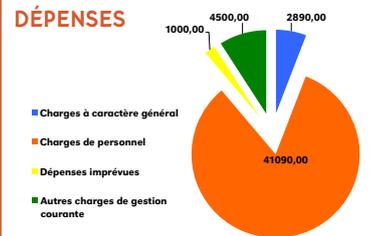
BUDGET 2016 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Section de fonctionnement

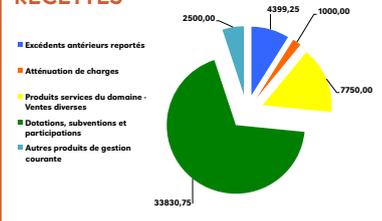
Voté à l'unanimité le 13 avril 2016

Chap.	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	2 890,00 €	
012	Charges de personnel	41 090,00 €	
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00 €	
002	Excédents antérieurs reportés		4 399,25 €
013	Atténuation de charges		1 000,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses ...		7 750,00 €
74	Dotations, subventions et participations		33 830,75 €
75	Autres produits de gestion courante		2 500,00 €
Total		49 480,00 €	49 480,00 €

DÉPENSES



RECETTES



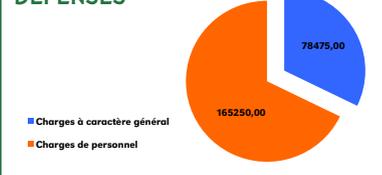
BUDGET 2016 DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Section de fonctionnement

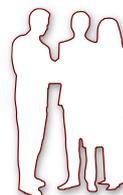
Voté à l'unanimité le 7 avril 2016

Chap.	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	78 475,00 €	
012	Charges de personnel	165 250,00 €	
002	Excédents antérieurs reportés		83 847,05 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses ...		30 490,77 €
74	Dotations, subventions et participations		109 060,00 €
75	Autres produits de gestion courante		20 327,18 €
Total		243 725,00 €	243 725,00 €

DÉPENSES



RECETTES



VIE ASSOCIATIVE



COMMUNIQUÉ ACPG-CATM

Anciens combattants - Canton de La Brède

Depuis quelque temps déjà, le problème du remplacement des porte-drapeaux lors des manifestations patriotiques se pose d'une façon sérieuse.

De nombreux camarades nous ont quittés, d'autres trop âgés ne peuvent plus assumer cette fonction.

Nous cherchons désormais des éléments plus jeunes aptes à les remplacer, pour effectuer quelques heures pendant l'année, une prestation volontaire liée au devoir de mémoire, en souvenir de ceux qui ont donné leur vie à la Patrie.

De même, nous sollicitons ceux d'entre vous qui seraient susceptibles de remplacer éventuellement les responsables de la sonorisation, l'utilisation de l'appareil fort simple ne demandant aucune qualification particulière.

Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter :

M. Mallet (05 56 67 22 20)

M. Florès (05 56 67 01 92)

ou la permanence ACPG/CATM

(18, rue Montesquieu à La Brède - 05 56 20 26 91) le mercredi de 9 heures à 11 heures.

M. Mauriange, président cantonal

LES BREAKERS ONT DU CŒUR

Samedi 2 avril le Hip-hop ayguemortais a présenté son battle annuel à la salle La Sablière à partir de 14 h 30.

Une vingtaine de danseurs ont participé au concours de breakdance. Les 3 groupes d'Ayguemorte étaient représentés et cette année nous avons quelques danseurs de Saint-Selve qui sont venus se mesurer à nous.

L'inscription des danseurs était une boîte de conserve et chaque spectateur devait apporter un paquet de pâtes ou de riz. La totalité des denrées alimentaires a été reversée aux Restos du Cœur.

En finale, Paul-Loup Maurice et Julien Robin ont battu Mathis Codognotto et Arthur Oudeyer. Les 4 finalistes ont remporté des lecteurs MP3 et les vainqueurs sont repartis avec la coupe offerte par la municipalité.

J. De Miranda



GRAND PRIX CYCLISTE D'AYGUEMORTE-LES-GRAVES

À la demande du maire lors d'une rencontre avec le nouveau Bureau de l'association Vélo club d'Ayguemorte-les-Graves, une course cycliste a été organisée le dimanche 3 avril. Cet événement n'avait pas eu lieu sur notre commune depuis 2009.

Philippe Danné, maire de la commune, accompagné par une partie du conseil municipal, a été invité par le directeur de la course à donner le départ des 4 catégories de coureurs représentées, en sa qualité de président d'honneur de toutes les associations communales.

Ils étaient 122 coureurs à se présenter sur la ligne de départ pour une boucle de 10 tours reliant Ayguemorte-les-Graves, Saint-Médard-d'Eyrans et Isle-Saint-Georges.

Les spectateurs étaient venus nombreux pour les applaudir, les encourager et les attendre à l'arrivée après deux heures de course.



Le départ



La course

La remise des prix toutes catégories confondues s'est déroulée devant la salle des associations et de la jeunesse de la commune en présence d'élus, de familles, de cyclistes amateurs et de la presse locale.

Une manifestation sportive vivement appréciée!



Remise des récompenses



« SCOTLAND GRAVES »

Quel beau concert nous a offert Maxime Manent, chef de l'Harmonie des Graves, qui avait associé pour l'occasion la classe de cornemuses de Villenave d'Ornon, dirigée par Mickaël Cozien.

Pour cet après-midi du 7 février autour du thème de l'Écosse, dans la salle omnisports de Martillac, pas moins de cinq œuvres choisies dans leur répertoire respectif pour terminer par un final commun époustouflant et brillamment interprété. Le public debout a salué leur prestation et les a « bissé ».

L'entracte a, par ailleurs, permis aux amateurs de regarder l'exposition de peintures et d'aquarelles proposée par l'atelier « Croq'Art » et sa présidente, à laquelle participait notre « peintre ayguemortaise » Josiane De Miranda.



PERMANENCES D'ACCÈS AU DROIT

Désormais la Communauté de communes propose des permanences d'accès aux droits :

- Conseils juridiques ;
- Gestion du budget et surendettement ;
- Orientation validation des acquis d'expériences.

Infos Droits: le premier mercredi du mois à Beautiran ainsi qu'un vendredi par mois à l'Espace Emploi Montesquieu à Léognan (sur rdv au 05 56 45 25 21).

CIBC (VAE): une fois par mois à l'Espace Emploi Montesquieu à Léognan (sur rdv au 05 57 54 25 00).

Familles en Gironde (surendettement, gestion budget): une fois par mois à l'Espace Emploi à Léognan (sur rdv au 05 57 96 96 70).

TRANSGIRONDE PROXIMITÉ

Un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché... TransGironde Proximité est un service de transport à la demande proposé par le Département en partenariat avec la Communauté de communes de Montesquieu.

Le réseau de transport à la demande permet à toutes les personnes isolées (seniors de plus de 75 ans, personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle) de se déplacer plus facilement.

Pour en bénéficier c'est très simple, il vous suffit d'envoyer votre demande d'inscription à la CCM. Ensuite une fois votre inscription validée, la réservation du trajet s'effectue par téléphone 48h à l'avance.

Plus d'informations

Communauté de communes de Montesquieu

1, allée Jean Rostand - 33650 Martillac

Contact: 05 57 96 01 20.

RASSEMBLEMENT DES ÉLUS DE LA CCM À LA GARE DE BEAUTIRAN

Une trentaine d'élus se sont rassemblés le 14 mars à 6h45 sur le quai de la gare de Beautiran afin d'attirer l'attention de la SNCF sur les grandes difficultés rencontrées par les voyageurs (100000 transitent par la gare de Beautiran chaque année) et sur la dégradation de ce service public (diminution voire suppression de trains).

Par ailleurs, la plupart des courriers adressés à la SNCF relatifs au manque cruel de places de parking et la non accessibilité de la passerelle pour les personnes handicapées, sont restés sans réponse à ce jour.

Outre les élus, cette mobilisation était soutenue par Gilles Savary député de la Gironde, Bernard Fath, conseiller départemental et par Christian Tamarelle, président de la Communauté de communes de Montesquieu.



RISQUE INFLUENZA AVIAIRE

La Gironde est en zone de restriction vis-à-vis du risque influenza aviaire. En conséquence, tous les détenteurs de volailles, tant à des fins commerciales que non commerciales, doivent adresser une déclaration de détention d'oiseaux à la mairie (espèces concernées: canards, poules, pintades, cailles, oies, faisans, pigeons, perdrix, dindes, paons...).

Le formulaire de déclaration est le modèle Cerfa 15472*01 que vous pouvez retirer en mairie ou télécharger sur le site de la mairie: www.mairieayguemortelesgraves.fr ou sur le site <http://www.formulaire.modernisation.gouv.fr>.

Plus de précisions:

<http://agriculture.gouv.fr> – <http://www.plateforme.esa.fr>

URBANISME; RAPPEL

Vous trouverez ci-dessous les constructions soumises à déclaration préalable en mairie:

- Construction annexe à l'habitation principale (garage, piscine, abris de jardin...).
- Modification relative au permis de construire (changement d'ouverture, déplacement de fenêtre, de porte...)

L'édification de clôture n'est pas soumise à déclaration, mais doit en revanche respecter les règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme), consultable en mairie ou sur le site de la commune www.ayguemortelesqgraves.fr

Nous vous rappelons qu'il convient de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie au 05 56 67 10 15, pour toute question concernant l'urbanisme. Aucun renseignement ne sera donné au guichet d'accueil.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Vous êtes un particulier et souhaitez réaliser des travaux d'amélioration ou de réhabilitation dans votre logement, les organismes suivants:

- **ANAM** (Agence Nationale de l'Habitat)
BP 90 - Cité administrative
2, rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX
<http://www.anah.fr>
- **ANIL** ou **ADIC**
(Agence Nationale pour l'Information sur le Logement)
105, avenue Émile Counord 33000 BORDEAUX
05 57 10 09 10
<http://www.adil33.org>
- **ADEME**
(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie)
140, rue des Terres de Borde 33000 BORDEAUX
05 56 33 80 00
<http://www.aquitaine.ademe.fr>

sont à votre disposition et vous renseignent, après étude de votre dossier, sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre et sur les démarches à accomplir pour pouvoir bénéficier de ces aides gouvernementales.

Toute demande doit être adressée AVANT le début des travaux.

Communiqué de presse

Cpam de la Gironde

Mai 2016



VOUS PARTEZ BIENTÔT EN EUROPE? COMMANDEZ VOTRE CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE GRÂCE À « MON COMPTE AMELI »!

Vous prévoyez bientôt un séjour dans un pays d'Europe* ? Avant de partir, pensez à vous munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) en la commandant en ligne sur « mon compte ameli ».

Grâce à votre compte ameli, vous avez la possibilité, en quelques clics, de demander votre carte européenne d'Assurance maladie. **Indispensable, cette carte vous permettra de bénéficier d'une prise en charge sur place:**

- des soins médicaux nécessaires
- d'une hospitalisation urgente dans un établissement de santé publique

Pratique, vous la recevez sous 10 jours et elle reste valable 2 ans!

Chaque membre de la famille doit posséder la sienne, y compris les enfants.

Pour la commander, c'est très simple: rendez-vous sur « Mon compte » sur ameli.fr ou sur l'application smartphone ou tablette, puis remplissez le formulaire de demande. Vous recevrez votre carte dans un délai maximum de 2 semaines.

Pour les retardataires, pas de panique! Vous pouvez télécharger et imprimer un certificat provisoire de remplacement valable 3 mois depuis votre compte ameli.

À savoir: Vous pouvez désormais visualiser votre CEAM ou votre certificat provisoire à tout moment sur l'application ameli, rubrique Information/carte CEAM.

* **Liste des États membres de l'UE/EEE:** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les îles Baléares et Canaries), Estonie, France (métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion), Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède. La Suisse a également accepté son utilisation sur son territoire.

AGENDA

FÊTE de l'ÉCOLE : vendredi 24 juin.

MARCHÉ NOCTURNE : vendredi 1^{er} juillet (soirée).

FÊTE LOCALE : vendredi 9 (soirée), samedi 10 et dimanche 11 septembre.



ZOOM CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE VERDUN 1916-2016

Le 21 février 1916, va débuter l'une des plus sanglante et meurtrière bataille de l'histoire militaire française: la bataille de Verdun. Cette bataille, engagée par l'armée allemande, a pour objectif de « saigner à blanc » l'armée française. Ces quelques chiffres témoignent de l'extrême violence de cette bataille, qui coûtera la vie à pas moins d'un demi-million de soldats français.

Jusqu'à 8000 camions par jour défilent sur la voie départementale (dite la « Voie sacrée ») entre Bar le Duc et Verdun pour alimenter le front en hommes, en munitions et en nourriture.

C'est en 1916, à Verdun, que naît la guerre aérienne moderne: bombardements aériens, reconnaissance des lignes, duels aériens.

300 jours, 300 nuits

Dix mois de bataille: pendant 300 jours et 300 nuits, deux millions d'hommes vont se succéder de chaque côté du front, autour de Verdun et livrer bataille sous une pluie de feu: artillerie, mitrailleuse, obus, baïonnettes... Le froid, la peur, la faim, l'épuisement sont leur quotidien. La bataille s'achèvera par statu quo militaire le 19 décembre 1916.



70 % de l'armée

Au plus fort des combats, la quasi-totalité de l'armée française va être mobilisée pour stopper l'armée allemande. En tout, 1,1 million de soldats français, d'enrôlés venus des colonies, soit 70 % des effectifs, se succéderont dans cette guerre de position.

53 millions d'obus, 8000 véhicules, 400 avions.

Les soldats subissent au quotidien l'horreur des charges de l'artillerie: 23 millions d'obus tirés du côté français contre 30 millions du côté allemand. Il faut 240 tonnes d'explosifs par jour.



« Le bombardement ralentit et s'arrête. Je sors par la brèche. Je retrouve le talus du boyau. Pendant des jours, pendant des nuits, on y verra rouler et confluer les longs ruisseaux d'hommes arrachés des champs de bataille, de la plaine qui a des entrailles, et qui saigne et pourrit là-bas, à l'infini ».

(Extrait du roman « Le Feu » d'Henri Barbusse)

9 villages fantômes

La ville de Verdun ne tombera jamais aux mains de l'ennemi allemand, mais sera profondément meurtrie et en ruines. Neuf villages ont été rayés de la carte et existent encore administrativement et à titre symbolique: Beaumont, Bezonceaux, Douaumont, Louvemont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont, Ornes Vaux et Cumières.



700000 victimes

L'estimation des victimes a longtemps fluctué. Les historiens s'accordent pour le bilan définitif, très lourd de 700000 victimes dont 306000 tués et disparus et 406000 blessés partagés à parts égales entre la France et l'Allemagne.



« Ce ne sont pas des soldats: ce sont des hommes. Ce ne sont pas des aventuriers, des guerriers, faits pour la boucherie humaine – bouchers ou bétail. Ce sont des laboureurs et des ouvriers qu'on reconnaît dans leurs uniformes. Ce sont des civils déracinés. Ils sont prêts. Ils attendent le signal de la mort et du meurtre; mais on voit, en contemplant leurs figures entre les rayons verticaux des baïonnettes, que ce sont simplement des hommes. »

(Extrait du roman « Le Feu » d'Henri Barbusse)